



SOMMAIRE :

- I. — L'ATTAQUE DU CALVAIRE (premier prix du concours) . . . . . Sylva Clapin.
- II. — NOTRE CONCOURS LITTÉRAIRE . . Arthur Saint-Pierre.
- III. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JURY . . . . . Georges Pelletier.
- IV. — LA FAMILLE LEMOYNE . . . . . L.-O. David.
- V. — PÈLE-MÈLE . . . . . La Rédaction.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Avis important. — Un devoir national. — Bilan du mois de novembre.

Rédaction et Administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

MONUMENT NATIONAL

No 296, rue SAINT-LAURENT . . . MONTREAL

Rév. Golin, J. O., Vandrem

# SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier :  
Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Président général :

VICTOR MORIN, L. L. D., notaire . . . . . 97, rue Saint-Jacques

1er Vice-président général :

JOSEPH GAUVREAU, M. D. . . . . 30, rue Saint-Jacques

2ème Vice-président général :

V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur . . . . . 1025, rue Saint-Hubert

Secrétaire général :

J.-B. LAGACÉ, professeur . . . . . 836, rue Saint-Hubert

Trésorier général :

JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance . . . . . 2, place d'Armes

Directeurs :

L'hon. L.-O. DAVID, sénateur . . . . . Hôtel-de-Ville

E.-P. LACHAPELLE, M. D. . . . . 267, ouest, rue Prince-Arthur

THOMAS GAUTHIER, courtier . . . . . 11, Place d'Armes

U.-H. DANDURAND, financier . . . . . Édifice Dandurand

VICTOR DORÉ, comptable . . . . . 446, rue Fullum

GUY VANIER, L. L. L., avocat . . . . . 97, rue Saint-Jacques

JOSEPH GIRARD, rentier . . . . . 46, ouest, Boulevard Saint-Joseph

Chef du Secrétariat :

ARTHUR SAINT-PIERRE . . . . . Monument National

Administrateur général :

J.-P.-L. BÉRUBÉ . . . . . Monument National

Caisse Nationale d'Économie, Monument National, bureaux 4 et 5

ARTHUR GAGNON . . . . . Administrateur

J.-ARTHUR DUBÉ . . . . . Directeur du Recrutement

J.-I. COUTURE . . . . . Inspecteur-général

## CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Caisse Nationale d'Économie.

Caisse de Remboursement.

Compagnie du Monument National.

Société Nationale de Fiducie.

# Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE

ET DE

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Vol. 12. — No 12.

MONTREAL, DÉCEMBRE 1915.

50 sous par an.

## L'ATTAQUE DU CALVAIRE

(PREMIER PRIX DU CONCOURS)

Le chevalier Jacques-Raoul d'Herbelot,  
lieutenant au Royal Roussillon, et correspondant de guerre,  
au sieur Théophile Renaudot,  
directeur de la Gazette de France, à Paris.

Québec, ce 20 aoust 1759.

Dans ma dernière lettre, je vous mandais ce qui s'était passé à Beauport, le 31 de juillet, alors que les Anglais avaient essuyé défaite forte et écrasante. Déjoués de ce côté du fleuve, large hors de toutes proportions que sommes accoutumés à voir en Europe, nos ennemis se portent maintenant vers l'autre rive, et dans la vue d'être instruit de leurs projets de débarquement j'ay été détaché l'autre jour en grand'garde avec cinquante hommes à un endroit près Montmagny, ainsi désigné du nom d'un des anciens gouverneurs de la Nouvelle-France.

Arrivés là, fusmes aussitôt nous porter à l'orée d'un grand bois, où nous eusmes grand contentement pour ce que les arbres nous protégeaient des ardeurs de la canicule, encore que fusmes fort incommodés par moustiques et autres bestioles malfaisantes. De là, partions, chaque matin par escouades de huit ou dix hommes, et allions à la découverte en marchant par le dedans des terres, et surveillant la plage et le fleuve, dont la surface semblait à l'infini une grande nappe d'étain chauffée à blanc.

Or, l'autre jour, étant ainsi aux aguets avec huit hommes, et m'étant fort éloigné du reste de mon détachement, j'ay pris contact avec l'ennemi, qui fut reçu fort vivement, je vous l'assure. Je veux vous narrer par le menu cette aventure, d'autant que j'y ai pris un intérêt extrême et que vous-même saurez y trouver ce que j'y ay veu, savoir grand reconfort dans le futur et consolation en nos présentes afflictions.

Adonc, ce jour-là, nous glissant derrière grosses roches laissées à sec par le jusant, j'observais depuis le matin avec ma longue-vue les allées et venues d'un brick anglais, louvoyant au large, et que je jugeais vouloir tenter un débarquement, avec l'arrivée du flux.

En effet, sur les deux heures de relevée, et comme le flot commençait à nous gagner, nous vîmes qu'un canot chargé selon toute semblance, d'une trentaine d'hommes, appareillait de notre côté. Ce que voyant, et voulant, avec seulement huit hommes, me mettre en bonne posture, de les recevoir, nous allâmes, traversant la plage sur une bonne distance, et nous dirigeâmes vers une haute croix peinte en blanc, comme les gens d'ici ont accoutumance de mettre sur les routes, et qui se voyait de fort loin, pour ce qu'aucun arbre ni aucune trace d'habitation ne se trouvait aux alentours.

Et nous étant approchés de cette croix, y vîmes suspendue une grande figure du Christ, faite de morceaux de bois grossièrement assemblés et enluminée de peintures ériardes, encore que témoignant, dans leur facture, de grande piété, foi et dévotion.

Et il y avait là, tassée aux pieds, une femme du peuple, vestue d'une longue mante brune, qui nous regardait venir sans montrer étonnement. Je vous observerai qu'en cette contrée, et sans doute par longue fréquentation avec la nature, qui, au pays de Canada, est fort imposante et majestueuse, les gens du peuple ont tous aspect fort noble que n'ont pas les paysans de France. Et nous lui demandâmes :

« — Que faistes-vous ici, ma brave femme ! »

« — Je finis ma neuvaine, mes bons messieurs. »

« — Votre neuvaine ! », que nous lui dismes, assez ébahis.

« — Mais oui, » qu'elle répondit, « ma neuvaine pour demander au Bon Dieu que voilà, qu'il accorde la vie sauve à mon Michel, mon seul fils, parti à Québec dans l'armée de M. de Montcalm. »

Puis, tout aussitôt, elle ajouta :

« — Vous pouvez croire que je n'ay pas oublié, non plus, mon pauvre pays. Tandis que j'y étais, j'ay aussi demandé au Bon Dieu de sauver la Nouvelle-France de périsance et la garder toujours en demeure. »

« — Tout ça est fort bien, » lui répliquai-je, « mais votre place n'est plus ici et il va falloir vous en aller. »

Et je lui montray le canot chargé d'Anglais, qui déjà était à mi-chemin et allait bientôt atterrir. Mais elle, sans s'effrayer, de répondre :

« — Vous n'y pensez pas. Il faut que je reste pour finir ma neuvaine et voir s'ouvrir les yeux de Notre-Seigneur. »

« — S'ouvrir... les yeux... ! »

« — Mais oui, vous savez bien. C'est ici le calvaire de Montmagny, et à la fin d'une neuvaine, quand on voit les yeux de Notre-Seigneur s'ouvrir, c'est le signe que chacun attend et qui veut dire qu'Il a écouté nos prières. Ah ! oui, il faut que je reste jusqu'au bout, car sans ça je ne saurais jamais. »

Et comme je lui observais que nous allions être attaqués et qu'il y aurait sous peu des coups de feu de notre côté, elle répliqua :

« — Ça ne fait rien, je reste. Ah, je vous en prie, ne me refusez pas. Tenez, je ne vous nuirai pas. Je me coucherai dans l'herbe, derrière la croix. Et puis, si vous voulez, je chargerai les fusils. Vous verrez, ça me connaît. »

« — Eh bien, faites à votre guise. Mettez-vous là, et ne bougez plus. »

D'ailleurs, il était trop tard pour la renvoyer. Les Anglais venaient d'atterrer, et comme ils ne nous avaient pas encore aperçus, cela nous était d'un grand avantage, pour ce que pouvions ainsi mieux les voir venir et viser au blanc, et pour ce que si les Anglais avaient vu cette femme détalé à travers champs cela les aurait mis encore plus sur leurs gardes.

Je vous observerai encore, d'autant que cela importe pour la complète intelligence de toute la chose, que si loin que le regard pouvait aller, traversant la plage et les champs, jusqu'à la lisière lointaine des bois fermant l'horizon, ne se voyait aucun signe de vie ni d'habitation, hors ce Christ en croix aux pieds duquel étions terrés, attendant l'ennemi, et grands vols d'oies sauvages tournoyant au-dessus de nos têtes.

Et faisait ce jour-là chaleur fort lourde et toute chargée d'eau. Et le ciel, depuis le matin, restait barré de longs nuages noirs, et les flots du grand fleuve étaient livides comme coulée de plomb.

Or, les Anglais avançaient d'un pas mesuré, cependant qu'un peu inquiets, et les yeux fixés sur cette grande croix blanche qui, en toute cette solitude, semblait chose plus insolite que jamais. A leur tête était l'officier commandant, qui, pour autant que je pouvais discerner à distance, me semblait tout jeune et presque un enfant.

J'avais indiqué à mes hommes une grosse roche située à environ deux cents pas de nous, et je leur avais dit : « Quand ils seront là, mais pas avant, vous ouvrirez le feu. »

Et ainsi fut fait, les huit coups de fusil partant presque ensemble, et, à ce que nous semblait, abattant cinq hommes, dont deux mortellement atteints. De ce quoy, les Anglais se montrèrent fort déconfits et troublés, car ne s'attendaient pas avoir été aperçus par personne. Ce que voyant, profitâmes de leur désarroi pour recharger nos armes.

L'officier, levant son épée, commanda l'assaut. Mais il n'eut le temps de s'élancer que de quelques pas, car notre seconde décharge le coucha de son long, ne remuant pas plus que corps mort, cependant que quatre ou cinq autres de ses hommes tombaient à ses côtés. Lors, étant sans chef, et ne sachant plus que faire, le reste du détachement courut se blottir de çà et là, derrière plis de terrain ou roches, et puis commença à diriger un feu assez vif contre notre poste, en arrière de la croix.

Au-dessus de nos têtes, les balles sifflaient, laissant dans l'air comme sillage vibrant de fil métallique. Ou encore, s'enfonçaient dans la terre,

donnant le son mat de pierres lancées dans de la glaise. Parfois, aussi, en rencontrant le bois de la croix, cela faisait comme l'éclat d'un arbre qui se fend par la gelée.

Nous tenions de notre mieux. Bientôt, l'un de mes hommes lâcha son fusil, ayant l'épaule droite broyée, cependant qu'un autre avait la figure tout en sang par suite d'éclat de bois entré en l'oeil. En l'aventure, la femme restée avec nous fut d'un grand secours, chargeant et déchargeant son fusil comme eut fait meilleur troupier et sans se soucier du danger, ainsi que, du reste, est l'ordinaire parmi la plupart des femmes du peuple de ce pays, recevant grande endurance et accoutumance de coups de feu, pour cause d'attaques des sauvages et autres.

Lors, ce que ce pauvre Christ en croix eut à souffrir de sa personne, pour ce que nous étions avisés d'aller ainsi nous tapir à ses pieds et mettre sous sa protection. Une jambe, quasiment toute hachée, pendait lamentable, semblant à chaque instant vouloir s'abattre pour de bon. Le torse et les bras étaient aussi tout déchiquetés et troués, et n'y avait plus indemne que la face, dont les deux trous caves qu'étaient les yeux continuaient à planer avec même tranquille et morne désespérance sur cette scène de massacre.

Quant à moy, j'étais, comme devez bien penser, fort perplexe, avec seulement six hommes valides contre au moins une vingtaine d'autres du côté des Anglais, et ne savais vraiment comment tout cela finirait à notre avantage, quand un coup de canon parti du brick fut aux Anglais le signal de la retraite. Ce que voyant, se hatèrent tout aussitôt de se rembarquer, en emportant avec eux leurs blessés.

Ils avaient laissé sur le terrain huit de leurs morts, dont leur officier qui était un enseigne de marine. Or, nous étant approchés plus près de lui, vous pouvez juger de notre surprise quand vismes qu'il respirait encore. Et l'ayant soulevé et porté avec le plus grand soin, allasmes l'asseoir aux pieds de la croix, appuyé aux genoux de la femme qui s'était offerte pour le soutenir. Et vismes, ainsi que la chose, ce tantôt, nous avait paru, qu'il était tout jeune et enfant, avec beaux cheveux blonds et visage mignon et candide. Un instant, ayant ouvert les yeux, qui étaient comme nuance de mer, il eut joli sourire, regardant la femme, et appelant dans sa langue après sa mère. Et faisaient bien ainsi tous deux, elle et lui, comme le groupe que voyez en diverses églises de Paris, et représentant la Vierge tenant en ses bras son Divin Fils aux pieds de la Croix.

Et comme il était près de l'heure de la tombée du soleil à l'horizon, eut soudain le pauvre enfant un ressaut de tout le corps, cependant qu'un flot de sang sortait de sa gorge, en faisant vilain bruit de chose se crevant. Et lors il rendit l'âme fort doucement, les yeux attachés sur celle qui le tenait entre ses bras, et qu'il devait, pour sûr, croire être sa mère.

Et celle-ci, pensant à son fils, peut-être aussi mort dans le même moment, pleurerait doucement.

Quant à nous, étions agenouillés tout autour, murmurant des prières, et ne quittant pas des yeux le visage du mort, qui était blanc comme marbre et avait pris du coup beauté surhumaine.

Et lors eut lieu le miracle dont parlait cette pauvre femme du peuple, et dont fusmes fort esmerveillés et louangeasmes fort le Créateur de toutes choses. Au couchant s'escartèrent soudain les nuages, lesquels jusqu'à ce moment nous avaient caché le soleil, et jaillirent beaux jets de flamme et de braise rouge, jetant coulée de feu sur le fleuve et frappant en plein visage le Christ en croix au-dessus de nos têtes. Et comme étions là en prière, vismes distinctement ce visage remuer, et puis les yeux lentement s'ouvrir, et rester fixés avec beau regard éperdu d'amour, jusqu'aux confins les plus distants, par delà le Saint-Laurent et les hautes montagnes fermant l'horizon, comme si, par là, eut voulu nous dire que toute cette terre de Nouvelle-France était vraiment sienne et qu'il entendait bien qu'elle serait toujours en demeure, quoy que feraient ses ennemis. Et ne se refermèrent alors, ces yeux divins, qu'avec la chute du soleil à l'occident de pourpre et d'or et la venue des premières ombres de la nuit.

Et, ainsi que je vous mandais au commencement de ma lettre, reçusmes de tout cela grand contentement et reconfort, pour ce que eusmes ainsi assurance de divine protection et que nos efforts de victoire porteraient fruits.

Avec l'espoir que vous recevrez bientôt la présente par la voye d'un de nos navires, je suis, pour la vie, votre très fidèle serviteur.

JACQUES D'HERBELOT,  
*Lieutenant au Royal Roussillon,  
de l'armée de M. de Montcalm.*

Pour copie conforme :

SYLVA CLAPIN.

---

**Le Beck's Weekly.** — Cette feuille anglaise, publiée à Montréal, a entrepris de nous démontrer que tous les Prussiens ne sont pas à Berlin, ni même à Toronto, et elle y réussit admirablement. Ses attaques récentes contre l'oeuvre admirable des Gardes-Malades de Ville-Marie constituent un chef-d'oeuvre de littérature "boche".

---

## NOTRE CONCOURS LITTÉRAIRE

---

L'espace nous fait défaut pour en parler comme nous le voudrions; disons seulement que son succès a dépassé toutes nos espérances. Nous comptions sur un maximum de cinquante travaux, il nous en est venus quatre-vingt-dix, pour la plupart, d'une réelle valeur.

Nous offrons nos plus sincères félicitations aux vainqueurs. Quant aux autres concurrents, nous les invitons à ne pas se décourager; comme le dit un de nos proverbes canadiens: "ce n'est pas tous les jours fête pour le même saint", et le *Petit Canadien* leur donnera, avant bien longtemps, l'occasion de se reprendre.

Nous ne pouvons terminer ces notes trop brèves, sans offrir l'expression de notre profonde reconnaissance aux juges de notre concours, qui se sont acquittés de leur devoir avec une conscience et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Voici la liste des vainqueurs de notre concours :

*1er prix* : Sylva Clapin, Ottawa ; (Jacques d'Herbelot).

*2e prix* : le Rév. F. Marie-Victorin, Longueuil; (M. Son Pays).

*Mentions* : Mlle Germaine Cordon, 678, rue Saint-Hubert, Montréal (Myriam.) ; Lionel Montal, Montréal, (L. M.) ; Mlle Fernande Choquette, Saint-Hilaire, (Ruth Bohème); M. Damase Potvin, 65, rue d'Aiguillon, Québec, (Fernand d'Ombre).

ARTHUR SAINT-PIERRE.

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JURY

Chargé de décerner les prix, pour le concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

---

Le jeudi, 2 décembre, le jury, formé de Mme Madeleine, de la *Patrie*, de MM. Fernand Rinfret, du *Canada*, Oswald Mayrand, de la *Presse* et Georges Pelletier, du *Devoir*, s'est réuni au secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, au Monument National, et y a pris connaissance des travaux parvenus au secrétaire.

Il y avait quatre-vingt-dix manuscrits. Un travail préliminaire, fait par Mme Madeleine, permit au jury de procéder rapidement.

Il y avait des manuscrits franchement mauvais, d'autres assez bons, mais contenant des parties faibles, de bons manuscrits et de très bons.

Elimination faite des catégories de manuscrits qui ne pouvaient participer à la dernière épreuve du concours, le jury chargea M. Saint-Pierre, le chef du secrétariat de la Société, de lire à voix haute ceux qui restaient.

La copie signée d'Herbelot attira l'attention unanime du jury, qui la mit de côté, afin d'y revenir plus tard. Les travaux de M. Son Pays, de Ruth Bohème, de Myriam, de Fernand Dombre et de L. M., furent successivement lus et trouvés dignes, eux aussi, d'une étude spéciale.

Le manuscrit signé d'Herbelot ensuite relu et étudié, le jury, en vint unanimement à la conclusion qu'il devait être classé premier. Le style en est un peu desuet et archaïque; mais comme les conditions du concours donnaient ample liberté aux concurrents, sur ce point, et que le travail est censé avoir été écrit en 1759, le jury décerne le premier prix à d'Herbelot.

Le deuxième est attribué à M. Son Pays, écrit en une langue savoureuse.

Le jury décerne ensuite des mentions aux travaux signés Ruth Bohème, Myriam, Fernand Dombre et L. M., sans indication de rang spécial.

Il recommande en conséquence à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal d'accorder un premier prix de \$25. à d'Herbelot et un deuxième de \$15. à M. Son Pays, et félicite les concurrents heureux.

Les noms véritables de ceux-ci n'ont été connus au jury que son verdict rendu.

Pour le jury :

GEORGES PELLETIER.

NOTE. — MM. Rinfret, Mayrand et Pelletier, trois des membres du jury, désirent remercier spécialement de son travail préliminaire, qui a facilité leur tâche, Mme Madeleine, leur collègue. G. P.

Montréal, 4 décembre 1915.

## LA FAMILLE LEMOYNE

(SUITE)

Pilote n'était ni un homme ni une femme, ce n'était pas même un chien. C'était une chienne, mais une chienne à laquelle il ne manquait que la parole. Et même elle parlait à sa façon, car comme vous le savez elle joua pendant plusieurs années le rôle de sentinelle et d'éclaireur. Elle rôdait constamment dans les forêts qui entouraient Ville-Marie et lorsqu'elle apercevait les Iroquois, elle courait vers le fort en aboyant furieusement et donnait l'éveil aux colons. Elle leur a plus d'une fois sauvé la vie. Mais ce n'est pas tout, elle eut des petits et les formant à son image, elle en fit des éclaireurs. Elle les emmenait avec elle dans ses chasses aux Iroquois et lorsqu'ils refusaient de marcher, elle les poussait en avant et les mordait aux jarrets pour les faire avancer. Elle a l'honneur de figurer sur le monument Maisonneuve à côté de Charles LeMoyne et de Lambert Closse dont elle seconda souvent l'héroïsme par son flair admirable.

M. David, après avoir fait le récit des actes de bravoure admirables de LeMoyne, raconte comment il fut fait prisonnier :

« Charles LeMoyne avait toujours réussi à échapper au scalpel comme aux balles et aux embuscades des Iroquois, qui auraient bien voulu par-dessus tout le prendre vivant, pour le torturer et le brûler à petit feu. Mais vers l'année 1660, il crut, malgré les avertissements du gouverneur, qu'il pouvait se donner le plaisir d'aller faire la chasse dans l'Île Sainte-Thérèse. Les Iroquois, qui rôdaient dans ces parages, l'ayant aperçu et reconnu, se cachèrent et s'élançèrent soudain sur lui pour le faire prisonnier. Il leur fait face, et, le fusil braqué sur ceux qui le pressent de plus près, il les défie d'approcher. Ils reculent d'abord, mais réprimandés par leurs chefs qui leur reprochent leur lâcheté, ils reviennent à la charge. Le Moyne ne pensant plus qu'à vendre chèrement sa vie, décharge son fusil, mais son pied s'accroche dans une racine d'arbre, il tombe, les Iroquois fondent sur lui, réussissent à lui lier les mains et à le faire prisonnier.

La joie fut grande dans les bourgades Iroquoises lorsque l'on vit arriver prisonnier celui que ces sauvages redoutaient tant, hommes, femmes et enfants voulaient le voir et se préparaient à le torturer, à le faire brûler. Mais pendant que les sauvages se réjouissaient, les colons de Ville-Marie étaient dans les larmes, dans la plus profonde consternation et adressaient au ciel les prières les plus ferventes pour la conservation de celui qui, tant de fois, avait, pour les protéger, défié la mort.

Pendant ce temps-là LeMoyne, faisant contre fortune bon coeur, gagnait l'admiration des sauvages par sa fierté et les défiait de le faire

mourir en leur disant que sa mort serait vengée d'une façon terrible, que, déjà, des soldats français étaient en marche et que bientôt il ne resterait plus debout une seule de leurs cabanes, que, cette fois, ils seraient tous massacrés jusqu'au dernier. Le respect, l'admiration et la crainte qu'il inspirait, décidèrent les sauvages à le conserver comme ôtage et à le traiter, à le consulter même comme un de leurs chefs, et finalement à le ramener à Montréal.

Lorsque les colons de Villemarie virent arriver LeMoyne, ils manifestèrent leur joie de là manière la plus touchante et adressèrent au Ciel les actions de grâces les plus ardentes, car ils étaient convaincus qu'un miracle seul avait pu le sauver, et que ce miracle était dû aux vertus et aux prières de sa jeune épouse.

LeMoyne était marié depuis 1654; il avait épousé une jeune et charmante personne connue sous le nom de Catherine Primot, mais dont le vrai nom était Catherine Tierry. Elle n'avait que quatorze ans, mais Antoine Primot et son épouse, qui l'avaient adoptée comme leur enfant, avaient développé son esprit et formé son coeur de façon à la rendre digne d'un homme comme LeMoyne, digne d'être la mère d'une famille de héros.

Le mariage fut célébré le 28 mai; ce fut un jour de réjouissance dans la petite colonie, et M. de Maisonneuve, qui avait déjà honoré LeMoyne de ses faveurs, voulut lui donner, à l'occasion de son mariage, une preuve convaincante de sa reconnaissance et de son affection en lui octroyant, à l'endroit, qui, depuis, a porté son nom savoir, la Pointe Saint-Charles, un lopin de terre considérable.

LeMoyne s'était bâti une maison, sur la rue Saint-Paul, près de l'hôpital entre la Place Royale et la rue Saint-Sulpice. C'est là qu'il conduisit sa jeune épouse, c'est là que vint au monde et vécut la famille la plus glorieuse que Montréal ait produite.

M. de Maisonneuve et les premiers colons de Villemarie ne savaient que faire pour témoigner leur estime, leur confiance et leur reconnaissance à Charles LeMoyne. Nommé garde-magasin, marguillier, procureur du Roi, il était en 1668 anobli par Louis XIV et recevait dans ses lettres de noblesse le titre de Sieur de Longueuil, et dans le partage des terres que le Roi fit en 1672 au Canada, M. LeMoyne, dit l'abbé Faillon, reçut toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve, depuis Varennes jusqu'à Laprairie, et quatre ans plus tard, toutes ces concessions étaient réunies pour former le fief de Longueuil.

Il mourut jeune encore et lorsqu'il aurait pu rendre de grands services à la Nouvelle-France. Mais il laissait pour perpétuer son nom, continuer son oeuvre patriotique et honorer son pays, onze fils, dont la plupart s'immortalisèrent au service de la vieille et de la Nouvelle-France. Il suffit de les nommer pour justifier cet éloge :

Charles, baron de Longueuil, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, gouverneur de Montréal ; Jacques, sieur de Sainte-Hélène, blessé mortellement au siège de Québec en 1690 ; Pierre, sieur d'Iberville, le Jean-Bart de la Nouvelle-France, dont les expéditions à la Baie d'Hudson, dans l'Île de Terre-Neuve, et dans la Louisiane, tiennent du roman, ressemblent à des légendes fabuleuses, qui, pendant trente ans, se battit presque sans interruption sur toutes les mers et les terres de l'Amérique, souvent un contre trois, contre six et ne fut jamais vaincu ; Paul de Maricourt, qui accompagna d'Iberville dans presque toutes ses expéditions et se couvrit de gloire ; François de Bienville, tué par les Iroquois, à Repentigny, il n'avait que 19 ans ; Joseph de Sévigny, mort gouverneur de Rochefort, en France ; Louis de Chateauguay, tué à l'âge de 18 ans, au siège du fort Nelson ; Jean-Baptiste de Bienville II, qui prit ce titre après la mort de son frère François, gouverneur de la Louisiane, fondateur de la Nouvelle-Orléans ; Gabriel d'Assigny ; Antoine de Chateauguay II, François-Marie de Sauvole, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'Île Royale.

Charles Lemoyne laissa aussi deux filles ; Catherine-Jeanne, qui épousa Pierre Payan, seigneur de Payan ; Marie-Anne, épouse de Jean Brouillet, gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal. Un quatorzième enfant mourut le jour même de sa naissance.

L'histoire offre peu d'exemples d'une famille aussi considérable, composée presque entièrement d'hommes éminents et dignes d'admiration par leur intelligence, leur patriotisme, leur courage et leur héroïsme.

Voilà des gloires éminemment nationales et canadiennes-françaises, des gloires montréalaises. A l'antique cité de Villemarie incombe spécialement la tâche de les glorifier, de perpétuer le souvenir glorieux de leurs grandes actions, car elle a été le berceau de la plupart de ces héros et c'est pour elle qu'ils ont lutté, souffert et versé leur sang. Les nombreuses populations qui sont venues de toutes les parties du monde chercher dans notre ville le bien-être et la fortune n'ont pas d'idée de ce qu'il a fallu d'énergie, de vaillance et de dévouement pour l'empêcher de périr à son berceau. Il est bon de le leur rappeler.

Les noms des Maisonneuve, des LeMoyne, des Closse, des Mance, des LeBer, des Bourgeois, des Dollard, devraient être inscrits en lettres d'or sur le marbre de nos monuments sur la pierre de nos édifices publics, de nos collèges et de nos écoles. Leurs vertus et leur héroïsme forment la meilleure part de notre avoir, de notre héritage national.

Il est à Montréal, sur la Place d'Armes, un monument, dont la vue inspire à tout Canadien-français, un sentiment légitime d'orgueil national, un monument qui fait honneur à l'artiste éminent qui l'a sculpté : c'est le monument Maisonneuve : on y voit Charles LeMoyne et il est bien à sa place, là, à côté de Maisonneuve, dont il fut pendant des années le bras droit, le compagnon d'armes, l'ami dévoué. L.-O. DAVID.

## PELE-MELE

**La souscription continue.** — L'Association catholique de la Jeunesse canadienne française a repris avec une nouvelle ardeur sa campagne de souscription en faveur des Canadiens-français de l'Ontario. Son nouvel appel à notre population et à tous les amis de la justice est conçu dans des termes qui rendent superflu tout commentaire. Aussi nous contenterons-nous d'en citer de larges extraits en nous associant pleinement aux sentiments qu'ils expriment.

*« La lutte pour la liberté d'enseignement dans la province d'Ontario est entrée dans sa phase héroïque. Nos compatriotes ne sont pas abattus par la persécution violente, ils sont au contraire plus déterminés que jamais à résister vaillamment à l'oppression tant qu'on n'aura pas reconnu leurs droits essentiels.*

*« L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a déjà témoigné hautement de sa sympathie pour la minorité ontarienne. Notre actif concours est acquis à l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario, représentant les pères de famille, aussi longtemps que cette dernière jugera bon de poursuivre la lutte et de compter sur notre collaboration désintéressée.*

.....

*« La saison d'été a nécessairement ralenti notre action. A dessein, nous avons prolongé cette période d'acalmie afin de laisser retomber la poussière du combat et de fournir aux autorités, qui usent si mal de la force, l'occasion de considérer de sang-froid l'extrême gravité de la situation dont elles sont responsables.*

*« En annonçant la reprise de notre campagne d'éducation patriotique et de souscription au bénéfice des " blessés de l'Ontario ", nous avons conscience de remplir au nom de la race canadienne-française une fonction nécessaire et un devoir sacré.*

*« De nouveau nous nous efforcerons de faire de la lumière autour de l'angoissant problème de nos écoles, et nous oserons demander à nos compatriotes et à tous les hommes de coeur une deuxième souscription pour la défense de la langue française. Jamais on n'a tant parlé de patrie et de civilisation que depuis bientôt un an et demi; nous espérons qu'en pareilles conjonctures personne ne voudra nous refuser l'appui dont nous avons besoin pour soutenir efficacement l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario et pour ramener la majorité ontarienne à des sentiments de plus évidente humanité.*

*« On veut tuer la nationalité canadienne-française dans l'âme des petits enfants ; nous n'avons pas le droit de permettre la perpétration de cette monstruosité. Aussi longtemps que durera la persécution, aussi longtemps doit durer la résistance organisée. »*

*« Nos compatriotes ontariens nous donnent l'exemple du plus pur patriotisme. Rappelons-nous que leurs intérêts sont les nôtres et que les droits en jeu nous sont communs à eux et à nous ; il faut donc entourer leurs généreux efforts de nos sympathies les plus vives, et assurer la fécondité de leurs sacrifices en versant d'abondantes souscriptions dans la caisse de secours que nous avons ouverte et que les circonstances actuelles nous feraient un crime de fermer prématurément. »*

**Pour la justice.** — Mgr l'archevêque de Montréal a adressé récemment au clergé et aux fidèles de son diocèse un remarquable mandement sur la justice. Ne pouvant publier ce document en entier, nous en extrayons du moins deux beaux passages où l'injustice du traitement infligé à notre race dans l'Ontario est affirmée; en même temps que sont indiquées les conséquences funestes que cette injustice ne saurait manquer de produire.

« La décadence que nous déplorons s'accuse à un autre point de vue : elle éclate dans le mépris des droits les plus certains et des libertés les plus légitimes dont jouissent, de par la loi naturelle et de par l'esprit de notre constitution, les descendants de ceux qui, les premiers, civilisèrent ce pays. Par suite de préjugés funestes, ou de notions erronées sur le rôle de l'Etat, sur l'autonomie des familles, sur ce qu'exige, dans une nation policée, la justice distributive et générale, toute une catégorie d'irréprochables citoyens se voit condamnée à une sorte d'ostracisme. Et il en résulte un malaise qui va s'accroissant, et une déperdition de sympathie et de confiance qui jette les uns contre les autres des associations et des races faites pour s'entendre et pour se fédérer dans un tout harmonieux. »

« Il y a des injustices dont ne souffrent que les particuliers. Il y en a d'autres qui pèsent sur les collectivités et sur la grande famille sociale tout entière. De quelque nature qu'elles soient, et qu'elles s'attaquent aux citoyens dans les biens qu'ils possèdent, dans la langue qu'ils parlent, dans la religion qu'ils professent, elles troublent la paix des cités et elles ébranlent l'avenir des foyers ; et ceux qui les commettent n'offensent pas seulement la loi de Dieu, ils frappent au cœur leur patrie et ils blessent grièvement le nom et l'honneur national ».

**Toujours fidèles.** — Parmi les résolutions votées par le Congrès de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique — la plus grande, croyons-nous, des sociétés nationales franco-américaines — figurent les trois suivantes, qui témoignent hautement de la fidélité persistante que gardent nos compatriotes de la grande République, à leur langue et à leur foi.

#### LA LANGUE FRANÇAISE

« Ils reconnaissent que l'anglais est la langue officielle de ce pays, que cet idiome est nécessaire aux Franco-Américains ; mais ils tiennent à affirmer que la langue française leur est indispensable, parce qu'elle est un héritage sacré de leurs ancêtres et un moyen nécessaire à la conservation du précieux dépôt de la foi. »

#### LES ÉCOLES

« Conformément aux décrets du concile de Baltimore et à l'enseignement des Papes, ils recommandent la fondation d'écoles paroissiales et se font un devoir de féliciter chaleureusement le clergé franco-américain et les populations de nos paroisses pour les sacrifices considérables qu'ils n'ont cessé de faire à cette fin ; ils réclament pour les écoles paroissiales franco-américaines le droit à l'enseignement de la langue française au moins sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. »

#### LES JOURNAUX

« Ils reconnaissent l'importance d'une bonne presse franco-américaine, inspirée de véritables sentiments religieux et patriotiques et sont prêts à aider à la propagande ou à la diffusion de toute feuille franco-américaine qui professe des principes sincèrement chrétiens. »

**Ce qu'ils écrivent.** — Tandis que les groupes français des provinces anglaises sont en butte aux attaques les plus violentes et les plus iniques, ils se trouvent des journaux rédigés en français, pour publier des articles comme celui-ci :

« Le *Free Press* de Winnipeg réprimande énergiquement les esprits étroits et les fruits secs qui disent que les Canadiens-français n'ont pas besoins de connaître l'anglais pour faire leur chemin, et il ajoute que l'anglais sera la langue de communication dans toutes les écoles du Manitoba, quelles que soient les protestations des agitateurs qui s'ingénient à soulever les préjugés de race ou de religion ».

La *Patrie* du 2 novembre 1915, en page éditoriale !

Ou encore comme celui-ci :

« Les quêtes se succèdent mais ne se ressemblent pas. Il nous en faut au moins trois par semaine et ce serait honte d'en manquer, tant nos gens souffrent de l'envie de se montrer charitables. »

.....

« Il est même à espérer que cette quête ne nuira pas à celle que les membres de la Saint-Jean-Baptiste vont faire en certains quartiers pour nos écoles. Il est bien vrai que l'Association d'Education a reçu tout dernièrement une somme de \$22,100 pour aider nos écoles bilingues, mais *qu'est-ce que \$22,100 pour un panier percé*, surtout dans une population qui raffole des quêtes ? *Peu importe ce qu'on en fait*; ceux qui quêtent sont trop respectables pour prêter au soupçon, et cela doit suffire. *De nos jours, il faut savoir donner sans compter et sans demander de comptes.*

.....

« On donne..., mais enfin pourquoi ne donne-t-on pas ? C'est la mode d'aujourd'hui. On donne pour l'entretien d'écoles, alors que nos taxés devraient suffire à leur entretien et qu'en plus de ces taxes, ces écoles ont à leur crédit une somme rondelette de \$22,000. Enfin, on donne pour le plaisir de donner, parce qu'on déborde de générosité. »

.....

*« Encore des quêtes, cela ne fait de mal à personne, cela n'appauvrit personne et à la fin il s'en trouve qui sont sensiblement moins pauvres. »*

Cela est tiré d'un premier-Ottawa du *Temps*, édition du 17 novembre. Tous les soulignés sont de nous.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de qualifier comme ils le méritent les journalistes de langue française, capables de s'exprimer de cette façon à propos du tragique conflit dont nos droits les plus sacrés, nos libertés les plus nécessaires sont l'enjeu.

---

## AU MOIS PROCHAIN

---

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au mois prochain un nouvel article de M. V.-E. Beaupré, sur notre Société nationale, et la suite de : " L'installation électrique d'intérieur " de la *Ligue des Droits du français*.

LA RÉDACTION.

---

**CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**

---

**AVIS IMPORTANT**

---

Les intéressés sont priés de prendre note des changements suivants dans la liste des sections et des percepteurs, publiée dans le numéro d'août du *Petit Canadien*.

M. Elizé Lemieux, de Beauceville a été remplacé par Edouard Fortier. — A. P. Labbie, de Edmundston, N. B., par François Bérubé. — V.-D. Dupuis, de Embrun, Ont., par Léandre Maheu. — M. J. Albert, de Fort Kent, Co. Aroostock, par Thomas Dufour. — Jos. Turpin, de Saint-Albert, Ont., par Emile Gagné.—Edm. J. Cyr, de Saint-David, Co. Aroostock, par Eddée Cyr.—Xavier Lemay, de Saint-Edouard-de-Lotbinière, par Egide Bernard.—Azade Poirier, de Sainte-Eulalie-d'Aston, par Alp. Désilet.—Rév. R. Bazin, de Saint-Gérard-de-Montarville, par Ferd. Bisailon.—Joseph Bérubé, de Saint-Jacques, N.-B., par Wm Saint-Onge.—Ulr. deMontigny, de Saint-Louis-de-France, par Anselme Sawyer.—Orphéda Bédard, de Sainte-Martine-de-Chateauguay, par Ls-Philippe Chaput.

Les sections suivantes ont été instituées : Anderson, N.-B., M. J.-B. Sénécal ; Almaville, M. Geo. Levasseur ; La Minerve, M. Benjamin Bergeron ; Laferrière, Co. Chicoutimi, M. Aug. Gagné ; Lesage, M. Ald. Renaud. Grande Digue, N.-B., M. Donat Roy ; Notre-Dame-de-la-Doré, M. J.-T. Demers ; Saint-Donat, Co. Montcalm, M. Zach. Crépeau ; Saint-Etienne-de-Bolton, M. Raoul Vincent ; Sainte-Hénédine, M. J.-Philémon Gagnon ; Saint-Julien-de-Wolfstown, M. Pierre Morin ; Sainte-Lucie, Co. Terrebonne, Mlle Ernestine Beauchamp ; Saint-Norbert-du-Cap-Chat, Rév. Oct. L. Caron ; Saitne-Rose-du-Dégel, Hormisdas Picard ; Val-des-Bois, Rév. Rodolphe Marion.

---

**UN DEVOIR NATIONAL**

---

La Caisse Nationale d'Economie a été fondée exclusivement dans l'intérêt de ses membres et de la nationalité canadienne. Son capital s'accumule sans cesse et restera toujours la propriété des sociétaires existants, les intérêts seuls seront distribués à ceux qui auront vingt ans de présence dans la Société, c'est donc une *institution patriotique* ; et c'est un *devoir national* pour tous de s'inscrire à cette société.

## CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

## BILAN DU MOIS DE NOVEMBRE 1915.

## RECETTES :

Balance au 31 octobre 1915.....		\$138,649.03
Versements Classe "A" .....	\$7,064.00	
Versements Classe "B" .....	2,135.00	9,199.00
Intérêt sur contributions mensuelles.....		8.05
Intérêt sur intérêts payés en retard.....		108.79
Village de Jonquière, Intérêt.....	\$ 620.35	
Village de Jonquière, amortissement.....	91.75	712.10
Rapide de l'Original, Intérêt.....	700.00	
Rapide de l'Original, amortissement.....	50.00	750.09
Canton de Chicoutimi, Amortissement.....	740.02	
Canton de Chicoutimi, Intérêt.....	37.01	777.03
Société St-Jean-Bte de Montréal, Monument National, Intérêt		3,300.00
		<u>\$153,504.09</u>

## DÉBOURSÉS :

Commutations mensuelles .....	\$ .64	
Remboursement de décès .....	1.50	
Prêt à Saint-Alexis de la Grande Bale.....	28,911.00	
Intérêt sur ces débentures.....	450.00	
Prêt à l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de Gracefield....	10,000.00	39,363.14
Balance en Banques.....		<u>\$114,140.95</u>

## CAPITAL INALIÉNABLE AU 30 NOVEMBRE 1915 :

A  
PRETS :

		<i>Report</i>	\$287,972.52
Comm. Sco. Côte S. Louis.....	\$20,000.00	Comm. Sco. Longueuil .....	23,378.27
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	15,741.79	Par. T. S. Sacrement, Lachine.	20,000.00
Paroisse Labelle .....	18,307.68	Mun. Asbestos .....	39,834.89
Canton de Maniwaki.....	8,106.73	Par. Saint-Stanislas .....	225,000.00
Comm. Sco. Shawinigan.....	11,349.56	Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	1,100.00	Village Riv. S. Pierre.....	95,260.00
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	Comm. Scol. Tétrereaultville....	22,500.00
Mun. Jonquière .....	24,630.49	Comm. Sco. St-Jean Berchmans.	67,500.00
Mun. Sturgeon Falls.....	28,373.58	Par. Ste-Philomène, Rosemont...	32,000.00
Mun. Sudbury, Ont. ....	12,391.98	Par. Ste-Philomène, Rosemont...	39,018.00
Comm. Sco. Rigaud.....	6,203.51	Ville Laval des Rapides.....	9,949.91
Ville de Roberval .....	5,883.33	Mun. Ville de Rap. de l'Original.	10,000.00
Ville de Victoriaville .....	96,180.83	St-Raphael de Burbudge .....	10,000.00
2ème Div. Co. Lac St-Jean....	5,419.16	Par. St-Gabriel de Bouchette...	10,000.00
Village Warwick .....	13,800.00	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
Syndics Ecole Danville .....	5,830.23	Intérêts accrus au 30 nov. 1915	13,508.51
Canton de Windsor .....	11,653.65	En Banques .....	114,140.95
		St-Alexis de la Grande Bale....	28,911.00
<i>A reporter</i>	<u>\$287,972.52</u>		<u>\$1,168,974.05</u>

ARTHUR GAGNON,  
Administrateur.

# Banque d'Hochelega

1874—1914

Capital autorisé . . \$4,000,000.00 — Capital payé . . . \$ 4,000,000.00  
Fonds de Réserve . . \$3,700,000.00 — Total de l'Actif, au-delà de \$33,500,000.00

Directeurs : J. A. Vaillancourt, Ecr., Président; Hon. F. L. Béique, Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., E. H. Lemay, Ecr., A. A. Larocque, A. W. Bonner, Ecr., Hon. J. M. Wilson.

Beaudry Leman, Gérant-Général; F. G. Leduc, Gérant; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal . . . 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

## 117 SUCCURSALES AU CANADA DONT LES SUIVANTES :

Apple Hill, Ont., Beauharnois, Qué., Berthierville, Qué., Bordeaux, Qué., (Co. Hochelega), Cartierville, Qué., Casselman, Ont., Charette Mills, Qué., Chambly, Qué., Edmonton, Alta., Farnham, Qué., Fournier, Ont., Granby, Qué., Gravelbourg, Sask., Hawkesbury, Ont., Joliette, Qué., Lachine, Qué., Lapralrie, Qué., L'Assomption, Qué., Lanoraie, Qué., (Co. Berthier), Longueuil, Qué., L'Orignal, Ont., Louiseville, Qué., Marieville, Qué., Maxville, Ont., Mont Laurier, Qué., N-Dame des Victoires, Qué., (Pte aux Trembles), Qué., Notre-Dame de Trois-Rivières, Qué., Pointe-aux-Trembles, Qué., Pointe-Claire, Qué., Pont de Maskinongé, Qué., (Co. Maskinongé), Prince Albert, Sask., Québec, Qué., Québec, rue Saint-Jean, Qué., Russell, Ont., St-Albert, Alta., St-Boniface, Man., Ste-Claire, Qué., (Co. Dorchester), St-Cuthbert, Qué., (Co. Berthier), St-Elzéar de La-

val, Qué., Ste-Genève, Qué., (Co. Jacques-Cartier), Ste-Genève de Batiscan, Qué., St-Gervais, Qué., (Co. Bellechasse), St-Ignace de Loyola, Qué., St-Jacques l'Aboligian, Qué., St-Jérôme, Qué., Ste-Julienne, Qué., (Co. Montcalm), St-Justin, Qué., (Co. Montcalm), Ste-Justine de Newton, Qué., St-Lambert, Qué., St-Laurent, Qué., St-Léon, Qué., St-Martin, Qué., St-Paul Abottsford, Qué., St-Paul l'Ermite, Qué., St-Paul des Métis, Alta., St-Pie de Bagot, Qué., St-Pierre, Man., St-Philippe de Lapralrie, Qué., Ste-Prudentienne (Co. Shefford), St-Rémi, Qué., St-Roch de Québec, Qué., St-Simon de Bagot, Qué., Ste-Thècle, Qué., St-Valérien, Qué., St-Vincent de Paul, Qué., (Co. Laval), Sherbrooke, Qué., Sorel, Qué., Tétraultville, Qué., Trois-Rivières, Qué., Valleyfield, Qué., Vankleek Hill, Ont., Winnipeg, Man.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1914 \$1,663,900.24

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.  
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."  
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.  
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.  
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

### BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :  
Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
Dr E.P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.  
74 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

**Correspondants Etrangers :** ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank, Boston : National Shamut Bank, Buffalo : Central National Bank, Chicago : Continental National Bank, ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank, FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris, ALLEMAGNE : Deutsche Bank, AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreicheshe Laenderbank, ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

# RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 296, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour ? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

## La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARTHUR GAGNON,  
*Administrateur.*